

**Délibération n°31.02**

Effectif légal du conseil  
communautaire :  
60

Nombre de conseillers  
en exercice :  
60

Nombre de conseillers  
présents ou représentés :  
55

Nombre de votants :  
55

Date de convocation :  
28 septembre 2022

Date d'affichage de la liste des  
délibérations :  
12 octobre 2022

**Objet : Rapports annuels 2021  
retracant l'activité des EPCI  
auxquels Riom Limagne et  
Volcans adhère :  
Pôle métropolitain Clermont  
Vichy Auvergne**

**L'AN deux mille vingt-deux, le mardi 04 octobre**, le conseil communautaire, convoqué le 28 septembre 2022 s'est réuni à Mozac, Salle l'Arlequin, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**PRESENTS**

Mme ABELARD Nathalie, M AGBESSI Eric, M AYRAL Jean-Paul, M BEAURE Nicolas, M BELDA José, Mme BERTHELEMY Hélène, M BIGAY Bertrand, M BONNICHON Frédéric, M BOUCHET Boris, M BRAULT Charles, Mme CACERES Marie, M CARTAILLER Philippe, M CAZE Alain, M CHASSAGNE Eugène, M DE ABREU Jérôme, Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M DESMARETS Pierre, M DUBOIS Gérard, Mme DUPONT Laurence, M GAILLARD Philippe, M GRENET Daniel, Mme GRENET Michèle, M GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine, M JEAN Daniel, M MAGNET Fabrice, M MAGNOUX André, M MESSEANT Jean-François, Mme NIORT Nathalie, M PECOUL Pierre, Mme PERRETON Régine, M RAYMOND Vincent, M RAYNAUD Jean-Louis, M REGNOUX Marc, M ROUGEYRON Denis, Mme ROUSSEL Sandrine, M THEVENOT Laurent, Mme VAUGIEN Evelyne, M VERMOREL Pierrick, **titulaires.**  
Mme Arlette GRENIER, M Denis DAIN, Mme Béatrice ROUGANNE, M Franck ROULIN, **suppléants.**

**ABSENTS EXCUSÉS :**

*Absents représentés ou suppléés :*

- M BOISSET Jean-Pierre *a donné pouvoir* à Mme VAUGIEN Evelyne,
- M CHANSARD Gérard *a donné pouvoir* à Mme HOARAU Catherine,
- M CHASSAING Pierre *a donné pouvoir* à M PECOUL Pierre,
- M CHAUVIN Lionel *a donné pouvoir* à M BONNICHON Frédéric,
- M DUCHÉ Dominique *a donné pouvoir* à M MAGNOUX André,
- Mme MARTINHO Corinne *a donné pouvoir* à M MAGNET Fabrice,
- Mme PIRES-BEAUNE Christine *a donné pouvoir* à M DE ABREU Jérôme,
- Mme VEYLAND Anne *a donné pouvoir* à M RAYNAUD Jean-Louis,
- M VILLAFRANCA Grégory *a donné pouvoir* à M DUBOIS Gérard,

- M BARBECOT Jacques, conseiller communautaire unique de Pulvérières, remplacé par Mme Arlette GRENIER, conseillère communautaire suppléante,
- M IMBERT Didier, conseiller communautaire unique de Clerlande, remplacé par M Denis DAIN, conseiller communautaire suppléant,
- M MELIS Christian, conseiller communautaire unique de Enval, remplacé par Mme Béatrice ROUGANNE, conseillère communautaire suppléante,
- M MICHEL Didier, conseiller communautaire unique de Varennes sur Morge, remplacé par M Franck ROULIN, conseiller communautaire suppléant.

*Absents :*

- M GAUTHIER Patrice,
- Mme LAFARGE Anne-Catherine,
- Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie,
- Mme PANIAGUA Murielle,
- M WEINMEISTER Nicolas.

< > < > < > < > < >

**Secrétaire de Séance :** Mme BERTHELEMY Hélène

**Rapport n°31.02 – Rapports annuels 2021 retraçant l’activité des EPCI auxquels Riom Limagne et Volcans adhère :**  
**Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l’article L 5211-39 ;  
Vu l’arrêté préfectoral n°17-02555 portant transformation de la communauté de communes Riom Limagne et Volcans (RLV) en communauté d’agglomération ;  
Vu l’arrêté préfectoral n°18-02032 du 13 décembre 2018 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Riom Limagne et Volcans (RLV) ;  
Vu l’article L.5211-39 du CGCT faisant obligation au Président du Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne d’adresser chaque année aux présidents des EPCI adhérents, un rapport retraçant l’activité de l’établissement ;

Considérant le rapport établi pour le débat d’orientations budgétaires 2022 transmis par le Pôle métropolitain en août 2022 ;

**Le conseil communautaire, sur proposition du Président, prend acte du rapport annexé, établi par le Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne, pour l’exercice 2021.**

***Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.***

***Pour extrait conforme.  
A Riom, le 05 octobre 2022***

***Le Président***

**Frédéric BONNICHON**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).*

## PÔLE METROPOLITAIN CLERMONT VICHY AUVERGNE

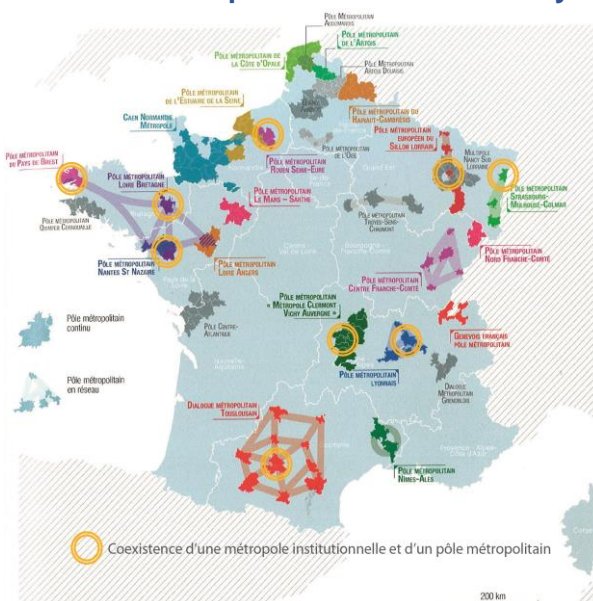
### DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

#### 1 CONTEXTE

#### Composition et objet du syndicat mixte ouvert Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne

Le Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne est un syndicat mixte ouvert créé en octobre 2013. Il regroupe **11 EPCI et la CCI du Puy-de-Dôme** (cf. carte ci-après) représentant un bassin d'environ 680 000 habitants. Les membres du Pôle sont représentés au sein d'un Conseil syndical composé de **40 délégués**.

**Outils d'inter-territorialité horizontaux**, les Pôles métropolitains, créés par la loi RCT de 2011, sont des structures souples de cohésion et de coopérations entre intercommunalités associées pour partager, « entre pairs », des enjeux et des actions communes d'intérêt métropolitain.



La création du Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne est l'aboutissement de plus de dix années de rapprochement entre acteurs du territoire pour fédérer les dynamiques métropolitaines autour de la plaque urbaine clermontoise. La première génération d'élus, celle des « créateurs », s'est tout d'abord attachée à définir le positionnement du Pôle métropolitain, à préciser son champ d'intervention pour éviter les concurrences avec les autres collectivités ou structures supra-EPCI, et à lui donner **cinq défis** majeurs. De 2014 à 2017, le Pôle a ainsi travaillé autour de l'économie et du tourisme d'affaires, des transports et des mobilités, du sport, de la culture, et de la rivière Allier avec pour objectif d'une action qui puisse contribuer à la création d'emploi, la visibilité, l'attractivité du territoire et dans le respect de l'intérêt général et de la subsidiarité.

En 2017, une deuxième génération d'élus, issue des élections de 2014, est installée et s'attache à poursuivre les travaux. Les fusions des régions et des intercommunalités obligent le Pôle métropolitain à s'adapter à ces changements institutionnels importants. Désormais plutôt **stratège, coordonnateur et incubateur**, ses champs d'intervention se concentrent sur les mobilités, l'économie et toujours la rivière Allier, et s'ouvrent à de nouveaux questionnements autour des contrats de coopération métropolitaine, de la mise en réseau, de la gestion de l'eau...

A la suite des élections municipales de 2020, les élus du Pôle métropolitain ont formulé un bilan et proposé un positionnement du Pôle répondant aux besoins des intercommunalités en matière d'accompagnement supra-EPCI :

- Outil de réflexion pour aider les intercommunalités sur des sujets innovants et/ou les dépassant territorialement : rivière Allier et industrie 4.0
- Outil politique de plaidoyer pour faire (re)connaître le bassin métropolitain de l'ouest régional : schéma directeur de l'étoile ferroviaire clermontoise

## Le Pôle métropolitain, outils au service du dialogue interterritorial

Dans un contexte de métropolisation généralisée où les aires urbaines (grandes, moyennes, petites) se rejoignent et s'articulent, la quête de solutions de politiques publiques, et surtout la preuve de leur efficacité, se trouvent désormais entre les collectivités et non plus par chacune d'entre elles dans leurs fonctions souveraines et par leurs seuls moyens financiers, humains, ou techniques. **La coopération interterritoriale connaît une actualité forte à l'échelle nationale, comme locale** dans une optique de transition vers une meilleure résilience et durabilité des territoires.

La métropole clermontoise et ses territoires environnants s'inscrivent ainsi dans de nombreux cercles de coopérations interterritoriales. Plus ou moins formalisées et actives, ces coopérations se développent sous différents statuts et supports juridiques qui diffèrent dans leur objectifs et finalités.

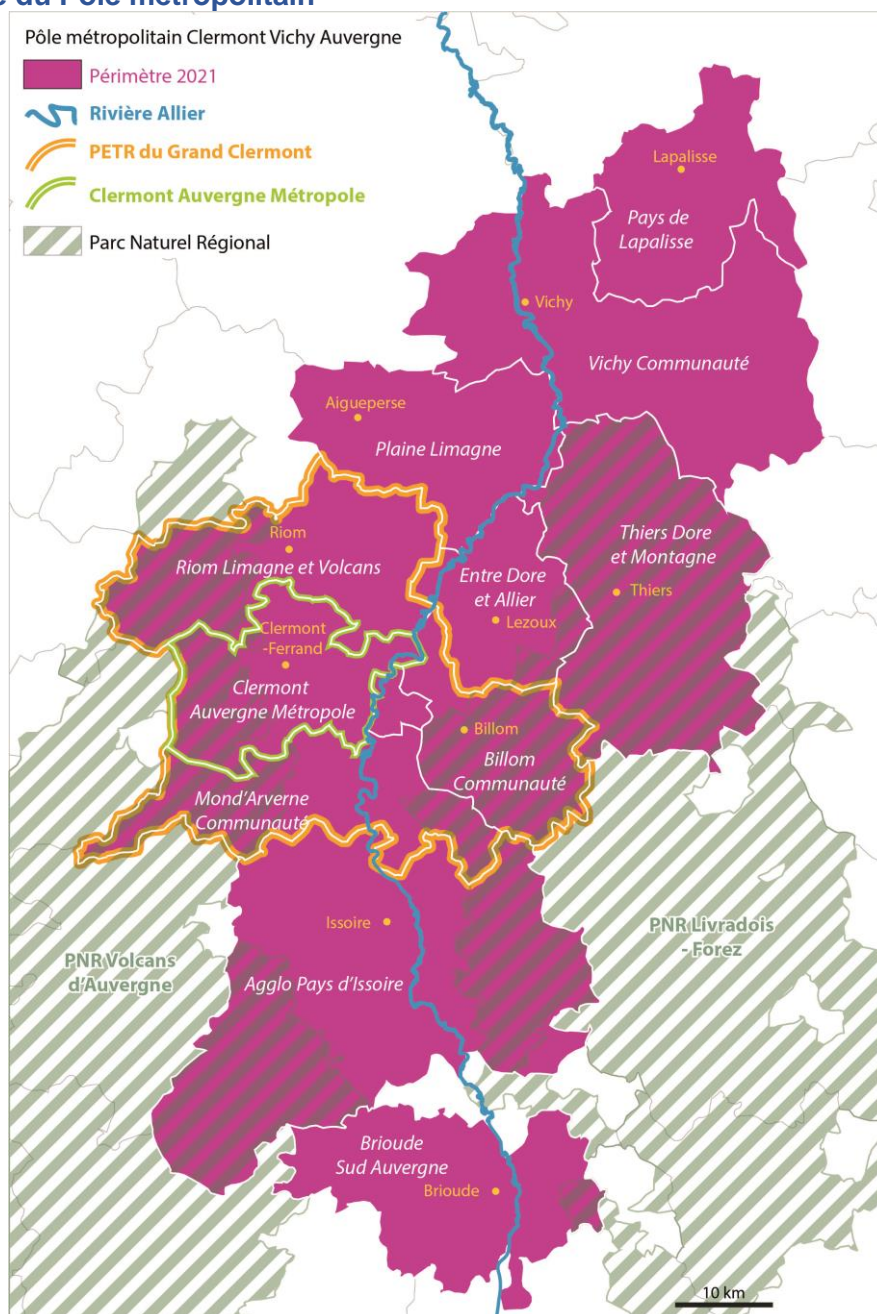
Ces coopérations entre la métropole clermontoise et ses territoires voisins prennent acte des interdépendances, des flux, des échanges qui structurent un territoire vécu à hauteur d'habitants. Ces forces convergentes agissent dans deux sens : au regard du rôle « moteur » de la métropole clermontoise, et au regard des contributions au développement et à l'attractivité de Clermont apportées par les territoires environnants.

Le Pôle métropolitain constitue un espace de dialogue au service de l'inter-territorialité permettant de penser le métabolisme actuel et à venir de la métropole clermontoise.

# PÔLE MÉTROPOLITAIN Clermont Vichy Auvergne

Agglo Pays d'Issoire - Billom Communauté - Brioude Sud Auvergne  
Clermont Auvergne Métropole - Entre Dore et Allier - Mond'Arverne Communauté  
Pays de Lapalisse - Plaine Limagne - Riom Limagne et Volcans  
Thiers Dore et Montagne - Vichy Communauté - CCI du Puy-de-Dôme

## Le territoire du Pôle métropolitain



### Le Pôle en chiffres :

- Créé le 31 octobre 2013
- 140 km du Nord au Sud, 70 km d'Est en Ouest
- 680 000 habitants
- 342 communes
- 11 EPCI membres + CCI 63
  - 1 Métropole
  - 3 Communautés d'agglomération
  - 7 Communautés de communes
- Des structures associées : les 2 PNR + le PETR du Grand Clermont

Accusé de réception en préfecture  
063-200070753-20221004-DEL120221004312-DE  
Date de réception préfecture : 14/10/2022

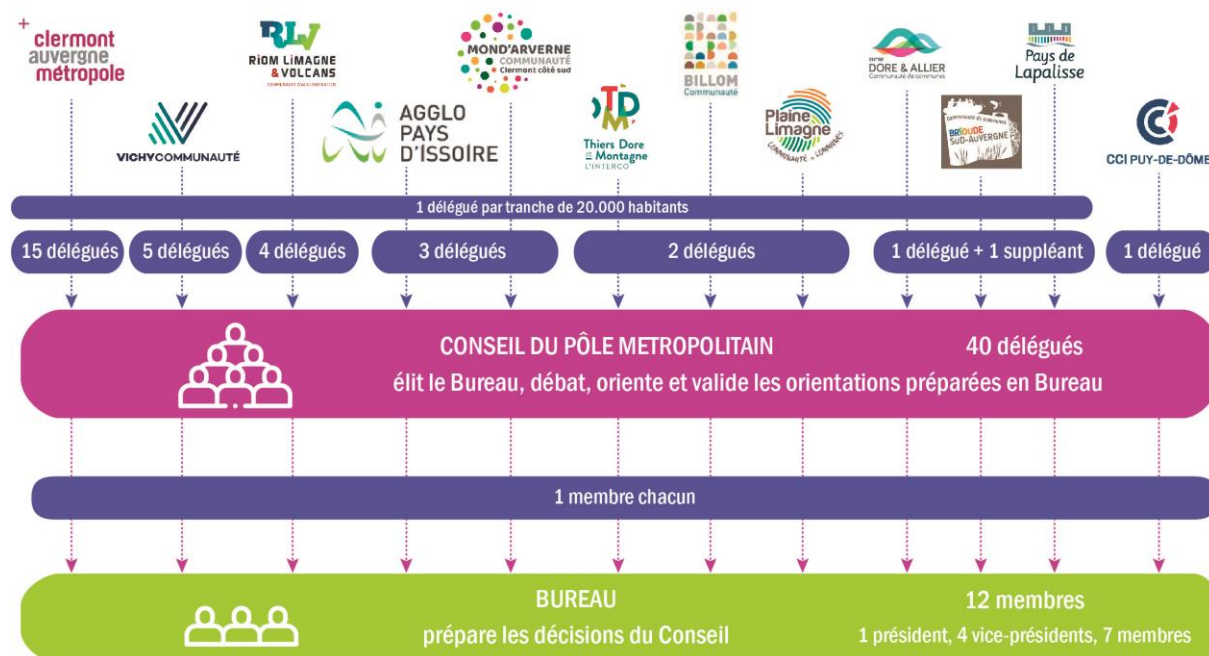
## 2 LES INSTANCES DE SUIVI DU POLE METROPOLITAIN CLERMONT VICHY AUVERGNE

Le Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne n'a pas de personnel dédié. Son animation et le portage d'une grande partie de ses missions sont assurés par l'Agence d'Urbanisme et de Développement Clermont Métropole, qui constitue ainsi le bras armé technique du Pôle. Le Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne est, à ce titre, adhérent de l'Agence d'Urbanisme et de Développement Clermont Métropole depuis 2014.

### Des instances politiques et stratégiques :

- Le Conseil du Pôle métropolitain : composé des 40 délégués des EPCI membres et de la CCI du Puy-de-Dôme. Il débat, délibère et valide les orientations du Bureau.
- Le Bureau : composé de 12 membres, soit le Président du Pôle métropolitain, 4 Vice-présidents et un membre par EPCI non représenté par un VP et la CCI du Puy-de-Dôme. Il prépare les grandes orientations du Pôle métropolitain.
- Un Président : Frédéric BONNICHON (Président de Riom Limagne et Volcans)

Les instances politiques se réunissent, a minima, une fois par trimestre et en fonction des dynamiques de projet pour décider des sujets de travail, prendre connaissance des résultats des études et envisager les suites à donner.



## Une instance technique et des groupes projets :

L'animation des instances est gérée, en amont, par un Comité Technique, composé des DG des EPCI membres et de l'Agence d'Urbanisme et de Développement Clermont Métropole. Ce Comité Technique sert d'espace de coordination technique sur les projets et de préparation de propositions stratégiques à verser aux instances politiques.

Les défis et actions du Pôle sont animés par un élu pilote – délégué du syndicat – et un technicien issu de l'Agence d'Urbanisme ou des services des EPCI membres. Chaque binôme a en charge de faire avancer le projet, en réunissant les acteurs concernés et en identifiant les axes d'intervention légitimes.

## Des instances administratives :

Le fonctionnement du syndicat mixte est conçu de manière pragmatique ; l'administration courante est assurée par l'ingénierie technique de l'Agence d'Urbanisme et avec le concours des ressources existantes chez ses membres.

Il n'y a donc pas de personnel propre au syndicat. Des conventions seront, en revanche conclues avec l'Agence d'Urbanisme à laquelle le syndicat adhère, ainsi qu'avec Clermont Auvergne Métropole et Riom Limagne et Volcans pour la mise à disposition d'une partie de leurs services.

## 3 BILAN 2021

L'année 2021 a été une année de consolidation du défi Allier autour des expertises sur la fréquentation et de préfiguration d'un cycle d'études pour le défi mobilité (étoile ferroviaire) et le défi économie (industrie 4.0). La mission engagée sur la stratégie de communication s'est, également, concrétisée avec la réalisation de synthèses, l'organisation d'un webinaire et la refonte du site internet.

### 3.1 Défi Allier :

- **Contexte :**

Le Pôle métropolitain avait conduit, en 2018-2019, deux études en lien avec la rivière Allier. La première, intitulée « Préfiguration de la « Route de l'Allier » et mise en réseau des maisons de site » portait sur la mise en tourisme de la rivière en lien avec la création de la Via Allier. La seconde, sur la faisabilité de l'Observatoire de la rivière Allier, a permis de faire le point des données aujourd'hui recueillies sur la rivière (en matière d'eau, faune et flore, occupation des sols, fréquentations et usages), et d'appréhender l'organisation à mettre en place et le coût d'un dispositif plus pérenne de production de données et de connaissances. Ces deux études ont positionné le Pôle dans l'écosystème de réflexion et de travail aujourd'hui mobilisé autour de la rivière Allier.

- **Rappel des objectifs du défi Allier :**
  - Construire une stratégie de réappropriation de la rivière Allier par les habitants, les acteurs et les collectivités
  - Structurer la mise en tourisme de la rivière et des itinérances multiples à proximité (Via Allier)
  - Fédérer les acteurs et les collectivités riveraines, notamment par l'organisation d'une conférence annuelle du Val d'Allier
- **Référents** politique : Serge PICHOT (Clermont Auvergne Métropole, élu référent depuis octobre 2020) + techniques : Christel GRIFFOUL + Stéphanie. TERRISSE + Camille BRISSIAUD (Agence d'urbanisme)
- **Objectifs 2021**
  - Améliorer la connaissance de la fréquentation et des usages de la rivière : enquêtes et identification de sites de baignade ; enquêtes de fréquentation de la Via Allier
  - Relancer la dynamique autour des Maisons de l'Allier : rencontre avec les territoires
  - Poursuivre les partenariats, participer aux travaux et réflexions sur la rivière Allier
  - Positionner la rivière Allier dans le bassin de la Loire et le Massif Central
- **Résultats 2021 :**

## **Etude sur la baignade en rivière Allier dans le Pôle métropolitain (2020-2021) :**

Précision de la réglementation inhérente à la baignade sur le périmètre du Pôle métropolitain (baignade autorisée en Haute-Loire et en Allier, interdite dans le Puy-de-Dôme) et synthèse des démarches réglementaires nécessaires à l'ouverture d'une baignade

Etat des lieux de la baignade en rivière dans le Pôle métropolitain (cartographie des sites, fréquentation, entretiens avec des acteurs impliqués dans ce sujet...)

Enquêtes terrain permettant de faire une typologie des usagers présents sur les lieux de baignade (leur profil, leurs habitudes, motivations, avis sur les sites de baignade, leur appropriation de la rivière)

Préfiguration des lieux de baignade potentiels pour une baignade en rivière dans le Pôle métropolitain

## **Enquêtes sur la fréquentation et les usages de la voie verte ViaAllier (2020-2021) :**

Enquêtes qualitatives permettant de faire une typologie des usagers présents sur la voie verte et recueillir leurs avis sur les aménagements réalisés

Enquête expérimentale aujourd'hui opérationnel et à disposition des collectivités.



## Suivi des collectivités et partenaires dans leurs projets sur la rivière Allier :

Suivi des projets de maisons de site en bord d'Allier

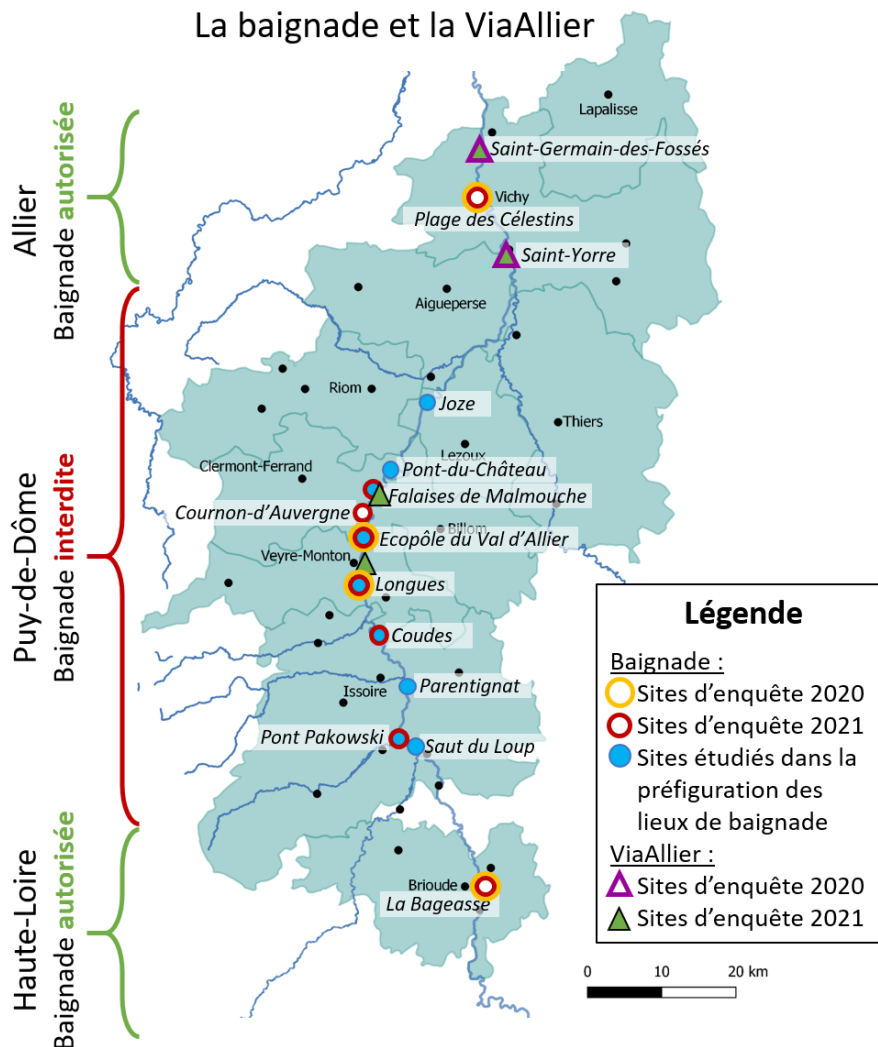
Suivi des travaux du SAGE Allier Aval sur le PTGE et l'étude HMUC (Hydrologie Milieux Usages Climat)

Suivi du concours d'idées Eaux Vives du CAUE63

- **Éléments budgétaires**

Un poste de chargée de mission dédiée au sein de l'Agence d'urbanisme.

### Etudes de fréquentation et des usages sur la rivière Allier dans le Pôle métropolitain : La baignade et la ViaAllier



## 3.2 Défi Mobilité :

### • Contexte :

Le pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne souhaite œuvrer à la fluidité des mobilités en interne de son territoire, afin de rendre plus aisés les déplacements quotidiens, les échanges, ou encore l'activité économique. Faciliter les mobilités internes, c'est faciliter les coopérations métropolitaines.

Fin 2020, la publication du rapport de SNCF sur les RER métropolitains ([SNCF-Réseau – Etoiles ferroviaires et services express métropolitains](#)) a conduit à présenter les contours de ce rapport aux élus du Pôle et à s'interroger collectivement sur l'opportunité à lancer une étude sur un RER dans le bassin de Clermont-Ferrand.

### • Rappel des objectifs 2021 :

- Présenter les objectifs des RER métropolitains et les perspectives repérées au plan national pour la zone autour de Clermont-Ferrand.
- Positionner le Pôle métropolitain comme un acteur, porteur d'un lobby auprès de SNCF-Réseau, Etat et Région pour étudier un RER métropolitain pour le bassin clermontois.

- **Référents** politiques : Frédéric AGUILERA (Vichy Communauté) + Frédéric BONNICHON (Riom Limagne Volcans) + techniques : Christel GRIFFOUL + Sébastien REILLES (Agence d'urbanisme)

### • Résultats 2021 :

- Unanimité des élus à engager le Pôle Métropolitain sur ce sujet d'études (printemps 2021).
- Opportunité à accompagner la Région qui déploie ce type d'études sur les principales étoiles ferroviaires régionales : Chambéry, Clermont-Ferrand, Grenoble... (été 2021)
- Positionnement du Pôle Métropolitain, comme partenaire territorial de l'étude sur le bassin de Clermont-Ferrand (automne 2021).

### • Bilan 2021 :

- Passer d'une prise de conscience de l'intérêt pour le Pôle Métropolitain à travailler sur le sujet des RER métropolitains à une position d'acteurs associés à la gouvernance et au financement du programme d'études porté par SNCF Réseau.
- Adopter la convention relative au financement d'un programme d'études pour un schéma directeur de l'étoile ferroviaire clermontoise, lors du Conseil métropolitain du 5 janvier 2022.

### • Éléments budgétaires

- Expertise de l'Agence d'urbanisme mobilisée dans le cadre de son programme partenarial de travail pour appréhender le concept, faciliter sa compréhension et préparer le positionnement du Pôle dans la gouvernance du programme d'études.



## Convention

relative au financement d'un programme d'études pour un schéma directeur de l'étoile ferroviaire clermontoise

Plan de relance 2021/2022 - Etoiles et maillage du réseau structurant

Conditions particulières

20211203 CFI Etoile Clermontoise V0b\_modif Region+DREAL\_V2

Page 1 / 22

### 3.3 Défi Économie

- **Contexte :**

La crise sanitaire de 2020 a exacerbé la prise de conscience autour des notions de ré-industrialisation, autonomie de secteurs stratégiques, de circuits courts et relocalisation, etc... Ces questions ont ainsi largement interpellé les territoires. S'ils souhaitent jouer un rôle dans le déploiement de l'industrie du futur axé sur l'économie du besoin humain et la réconciliation de la production avec la durabilité (énergétique, environnementale et sociale), ils doivent se mettre en capacité de répondre aux besoins des entreprises dans des domaines très divers en lien avec les ressources humaines mais aussi les ressources matérielles.

Les entreprises pourront alors déployer de nouveaux modèles économiques, accéder à de nouveaux marchés répondant aux nouveaux besoins des consommateurs, bénéficier de compétences renouvelées, tout en respectant les exigences environnementales, sociales.

L'Agence d'Urbanisme a été mandatée pour accompagner et mettre en oeuvre cette étude-actions pragmatique afin que notre territoire ne rate pas cette nouvelle révolution industrielle en s'appuyant sur les points forts locaux : bassin historique industriel, main d'œuvre qualifié et fidèle, territoire universitaire et d'innovation, etc.

**Référents** politique : Dominique ADENOT (Clermont Auvergne Métropole) + techniques : Jean-Michel DEMARD + Sylvie LAVIGNE (Agence d'Urbanisme)

Accusé de réception en préfecture  
063-200070753-20221004-DELI20221004312-DE  
Date de réception préfecture : 14/10/2022

## • Résultats 2021 :

- Elaboration et stabilisation de la méthode de travail pour la conduite de l'étude. En termes d'organisation, il a été retenu le principe d'une mutualisation avec OSE (Observatoire Stratégie Economie) et ses instances regroupant l'ensemble des Vice-Présidents en charge de l'économie des EPCI membres du Pôle.
- Structuration et publication des éléments de connaissance et de sensibilisation de l'industrie sur le territoire. Des partenariats ont été initiés avec l'université pour aider à cette connaissance (outil de résilience productive).
- Organisation d'une réunion de lancement en juillet 2021, présidée par M. Adenot avec les industriels et les territoires (25 participants dont 10 chefs d'entreprises environ) pour partager les enjeux sur notre territoire et écouter les besoins exprimés qui ont permis de co-construire les axes de travail (Ressources humaines et talents, mise à niveau des espaces économiques accueillant les industries du futur et accompagnement des entreprises).

## • Éléments budgétaires :

- Expertise de l'Agence d'urbanisme mobilisée dans le cadre de son programme partenarial de travail pour définir une méthode de travail et organiser une première réunion de lancement de l'étude (juillet 2021).

Le nouveau paradigme industriel génère de nouveaux enjeux de création de richesse dans un contexte de transitions

### L'innovation

Complémentarité  
grands groupes/PME/TPE  
Projets collaboratifs

### RH/Compétences

Nouvelles compétences  
Compétences croisées  
entre filières  
Réseaux d'acteurs



### Le foncier

Nouveaux besoins ?  
Sobriété foncière  
Friches

### La formation

Formations réactives et  
adaptées

### L'accompagnement

Financement  
Mobilités  
Autres services

## 3.4 Axe transversal

### 3.4.1 Stratégie de communication

#### • Contexte

La stratégie de communication engagée par le Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne en 2020 a donné à s'interroger sur la lisibilité des actions du Pôle et ses procédés d'information et de diffusion des études et des rapports réalisés.

- **Rappels des objectifs :**

- Cycle de conférences les « rendez-vous du Pôle », dont l'organisation d'un webinaire sur les portraits de femmes aux parcours inspirants dans le numérique, pour le lancement de la publication « Portraits de femme ».
- Réalisation de synthèses des études du Pôle, afin d'en faciliter la diffusion, la compréhension et l'appropriation des défis Allier et Mobilité par les techniciens et élus des membres du Pôle
- Évolution du « PDF interactif » conçu en vue de présenter le pôle aux nouveaux élus vers un site internet

- **Référents :** Christel GRIFFOUL + Stéphanie TERRISSE + Chantal MARQUEZ + Caroline MERIEN + prestataire externe<sup>1</sup>

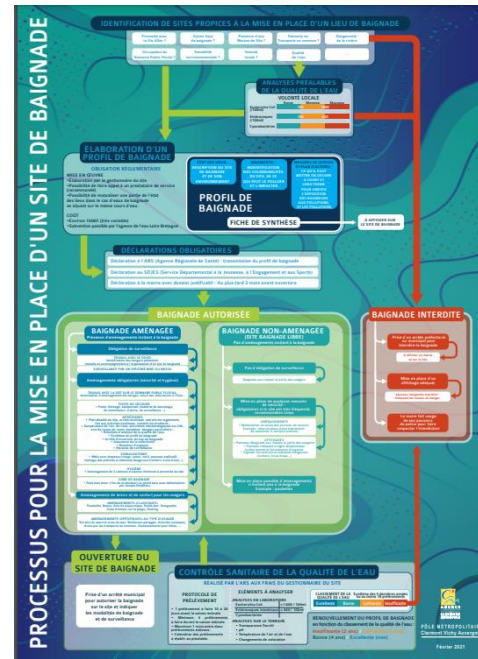
- **Résultats 2021 :**

- 1<sup>er</sup> avril 2021 : Webinaire organisé dans le cadre de la Clermont Innovation Week, sur les parcours inspirants de femmes dans le numérique. Il a réuni une quarantaine de partenaires issus du monde économique, associatif, institutionnel, spécialiste de numérique, de l'inclusion ou encore de l'égalité Femme / Homme. Les objectifs étaient de sensibiliser les acteurs aux freins et opportunités rencontrées par les femmes dans les métiers du numérique, lancer et diffuser la publication « portraits de femmes dans le numérique », réalisée par le Pôle Métropolitain. Témoignages de Séverine MARTINS, directrice de projets LDigital, Adeline FRADET, fondatrice de Whisperies, Sophie SELLIER, directrice d'agence Sopra Stéria, et Cécile EYNARD, consultante - formatrice en communication digitale, agence Uccello, membre bénévole LDigital.



<sup>1</sup> Agence de communication All Contents

- Réalisation des synthèses d'études sur le défi Allier et le défi Mobilité, sous format numérique, disponible sur le site.



- Mutation du site internet du Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne à partir d'un format PDF interactif actualisé pour le site web.

### • Bilan :

La stratégie de communication engagée par le Pôle métropolitain a donné lieu à l'animation d'une conférence sous forme de webinaire sur les portraits de femmes aux parcours inspirants dans le numérique, la réalisation de synthèses des études des défis Allier et Mobilité du Pôle, afin d'en faciliter l'appropriation par les techniciens et élus des membres du Pôle et à l'évolution du « PDF interactif » en site internet mis en ligne début 2022.

### • Éléments budgétaires :

- 4 167 € de frais d'impression des livrets des portraits inspirants de femmes dans le numérique.
- 21 186 € de frais incluant les synthèses et la transformation du site internet.

Accusé de réception en préfecture  
063-200070753-20221004-DELI20221004312-DE  
Date de réception préfecture : 14/10/2022

### 1.3.3 Axe transversal/ adhésions à des structures partenaires d'intérêt général

Le travail partenarial du Pôle métropolitain l'a amené à adhérer ou participer financièrement aux structures suivantes :

- Adhésion à MACEO : Association d'acteurs publics et privés sur des thématiques liées au développement durable et à l'attractivité du Massif central (tourisme durable, écologie industrielle, filières de matériaux locaux, numérique...).
- Adhésion à Objectif Capitales : Association créée à l'initiative d'acteurs publics et privés de la région clermontoise afin de renforcer et moderniser l'accessibilité ferroviaire et aérienne du territoire.
- Adhésion à Clermont-Ferrand-Massif Central 2028 : Association portant la candidature de Clermont-Ferrand à la Capitale Européenne de la Culture.

## 4 PERSPECTIVES 2022

La feuille de route de 2022 s'articule autour de trois défis historiques du Pôle métropolitain : Défis Allier, mobilité, économie.

### 4.1 Défi Allier

L'intervention du pôle sur l'axe Allier vise trois objectifs pour l'année 2022 :

- Stabiliser et diffuser les méthodes et résultats des premières observations des usages et fréquentations en bord d'Allier → **Valorisation de l'étude sur la baignade en rivière Allier dans le Pôle métropolitain : rédaction d'un rapport d'étude puis d'un article**
- Structurer la mise en tourisme de la rivière par la coordination des projets de pôles de service et d'animation en bord d'Allier (lieux de baignade, maisons de site) → **Coordination et structuration du réseau des maisons de site de l'Allier : création d'un guide de mise en œuvre des Maisons de l'Allier explicitant leur contenu et fonctionnement, réflexions sur leur mise en réseau, suivi des projets de maisons, visites de terrain des Maisons de la Loire et actions de sensibilisation et mobilisation des partenaires sous forme d'une rencontre/conférence du val d'Allier.**
- Positionner la rivière Allier dans le bassin de la Loire et le Massif Central, poursuivre les partenariats existants, en développer de nouveaux → **Organisation de rencontres territoriales pour informer et discuter avec les territoires du Pôle métropolitain des sujets traités en 2021 et 2022 : baignade, fréquentation et usages de la rivière, maisons de l'Allier...Création ou renforcement du lien avec l'amont et l'aval**

#### • Éléments budgétaires :

- Programme partenarial de l'Agence d'urbanisme – défi Allier

## 4.2 Défi Mobilité

- Représentation du Pôle Métropolitain dans les instances de suivi (Comités de pilotage et comités techniques) du programme d'études porté par SNCF Réseau.
- Animation d'une commission ad hoc permettant le dialogue avec les EPCI membres du Pôle sur ce sujet. Le but de cette instance est de s'assurer d'une diffusion des avancements de l'étude et de faire remonter des attendus communs (portés d'une seule voix) émanant des EPCI du Pôle.
- Réalisation, si besoin, d'une étude complémentaire sur les enjeux territoriaux en fonction des éléments retenus dans le cahier des charges.
- **Éléments budgétaires :**
  - o Programme partenarial de l'Agence – défi mobilité, pour assurer le rôle d'expert au comité technique du programme d'études porté par SNCF et animer la commission ad hoc. Un volant d'une trentaine de jours pourrait s'enclencher pour une étude, réalisée par l'Agence, sur les enjeux territoriaux. Ce besoin sera déterminé en fonction de l'étendue du cahier des charges.
  - o Soutien financier au programme d'études porté par SNCF Réseau : 100 000 € sur les deux exercices 2022 / 2023 dont 50 000 € provisionnés pour 2022.

## 4.3 Défi Economie – foncier industriel

Le futur plan d'action de l'industrie du futur s'articule autour de quatre axes de travail :

- Les ressources humaines afin d'adapter les compétences aux besoins des entreprises → **Formation des plus jeunes aux outils et concepts de la data science et software, formation professionnelle et continue pour adapter les postes de travail, les rendre attractifs et compétitifs, formation du dirigeant « traditionnel » vers un dirigeant 4.0.**
- La mise à niveau des espaces économiques accueillant les industries du futur pour répondre aux attentes et besoins des chefs d'entreprise et ainsi faciliter la transformation de leur activité → **Foncier dans un contexte national de Zéro Artificialisation Nette et les nombreux appels à projets autour du recyclage foncier, Infrastructures numériques accessibles, foncier connecté...**
- L'accompagnement des entreprises → **Soutien des entreprises des secteurs traditionnels pour intensifier leur transformation, inclusivité...**
- La coopération/gouvernance à différentes échelles, pour déterminer une stratégie industrielle territoriale → **Coopérations** entre les entreprises pour proposer de nouveaux services, biens en résonance, coopération entre territoires pour répondre au mieux et collectivement aux besoins des industriels, coopération entre industriels et territoires pour définir une stratégie territoriale industrielle clairement positionnée et lisible.
- **Éléments budgétaires :**
  - Programme partenarial de l'Agence – défi économie / OSE Clermont



## 4.4 Axe transversal / Administration, gouvernance et communication

- Organisation des réunions du Conseil et de Bureau du Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne.
- Organisation des réunions de comités techniques et/ou de commissions de suivi des travaux du Pôle par défi.
- Déploiement d'actions suite à la mission sur la stratégie de communication et en lien avec les trois défis.
- **Éléments budgétaires :**
  - o Animation et administration du Pôle par l'agence : 80 000 €
  - o Appui EPCI pour l'organisation des instances et l'appui budgétaire et juridique : 15 940 €
  - o Communication (site internet, événements, et autres déclinaisons de la stratégie de communication) : 2 000 €

## 5 RETOURS SUR L'EXECUTION DU BUDGET 2021

### 5.1 Etudes :

Budget primitif 2021 : 87 670,55 €

Réalisé : 54 167,60 €

- o Publication et valorisation de la publication des Portraits inspirants de femmes dans le numérique
- o Défi Allier : dépense de personnel (renouvellement de CDD Allier)

### 5.2 Charges courantes :

Budget primitif 2021 : 33 407,41 €

Réalisé : 25 903,59 €

- o Stratégie de communication : site internet et réalisation de synthèse des défis Allier et mobilité
- o Valorisation des actions du Pôle métropolitain
- o Participation du directeur à l'AdCF

## 5.3 Charges de personnel :

Budget primitif 2021 : 15 940 €

Réalisé : 7 970 €

- Service Assemblée de Clermont Auvergne Métropole
- Mutualisation de moyens entre Vichy Communauté et le syndicat en rattrapage 2020

## 5.4 Contributions partenariales :

Budget primitif 2021 : 232 970 €

Réalisé : 232 910 €

- Animation et support administratif du Pôle par l'Agence d'urbanisme Clermont Métropole
- Programme partenarial 2021 agence d'urbanisme Clermont Métropole
- Adhésions diverses : Objectif Capitales, MACEO, Association Clermont-Ferrand Massif central 2028

**TOTAL DEPENSES 2021 : 316 783,59 €**

## 5.5 Recettes :

- Report 2020 : 64 671,41
- Cotisations des membres : 305 316,54 €

**316 783,59 €** réalisés en 2021, pour un budget primitif de 369 987,95 €, soit une **exécution du budget à hauteur de 86 % environ et un report à prévoir pour 2022 de 53 204,36€.**

## CLOTURE BUDGET 2021

Dépenses	Prev	Réalisé	Recettes	Prev	Réalisé
	€TTC	€TTC		€TTC	€TTC
<b>Etudes</b>	<b>87 670,55 €</b>	<b>54 167,60 €</b>	<b>Report 2020</b>	<b>64 671,41 €</b>	<b>64 371,41 €</b>
<i>Etudes 2020 à finaliser en 2021</i>	<i>3 499,85 €</i>	<i>4 167,60 €</i>	<b>TOTAL Cotisations membres</b>	<b>305 316,54 €</b>	<b>305 316,54 €</b>
Economie numérique - publication et valorisation portraits	3 499,85 €	4 167,60 €	Clermont Auvergne Métropole	125 170,08 €	125 170,08 €
<b>Etudes et démarches 2021</b>	<b>84 170,70 €</b>	<b>50 000,00 €</b>	CA Vichy Communauté	38 644,76 €	38 644,76 €
Défi Mobilité	4 000,00 €	0 €	CA Riom Limagne et Volcans	31 069,71 €	31 069,71 €
Défi économie - Foncier industriel	4 000,00 €	0 €	CA Agglo Pays d'Issoire	24 669,83 €	24 669,83 €
Défi Allier - dépense de personnel (renouvellement CDD), études externes dont subvention spécifique complémentaire	76 170,70 €	50 000,00 €	CC Mond'Averne	20 964,98 €	20 964,98 €
Agence 50 000€ et études externes 26 170,70€			CC Thiers Dore et Montagne	16 474,90 €	16 474,90 €
<b>Charges courantes</b>	<b>33 407,40 €</b>	<b>21 735,99 €</b>	CC Plaine Limagne	12 664,75 €	12 664,75 €
Communication : Stratégie et valorisation des actions du Pôle	30 000,00 €	21 186,00 €	CC Entre Dore et Allier	8 245,33 €	8 245,33 €
Réception / Maintenance / Divers	3 407,40 €	549,99 €	CC Brivadois	7 920,65 €	7 920,65 €
<b>Charges de personnel</b>	<b>15 940,00 €</b>	<b>7 970,00 €</b>	CC Lapalisse	5 871,80 €	5 871,80 €
Clermont Auvergne Métropole 2021	3 940,00 €	1 970,00 €	CC Billom Co (MeA)	13 618,75 €	13 618,75 €
Vichy Communauté 2020 + Riom Limagne et Volcans 2021	12 000,00 €	6 000,00 €	CCI 63	1,00 €	1,00 €
<b>Contributions partenariales</b>	<b>232 970,00 €</b>	<b>232 910,00 €</b>			
Animation et support administratif du Pôle par l'Agence	80 000,00 €	80 000,00 €			
Programme partenarial 2021	150 000,00 €	150 000,00 €			
Association Objectif Capitales	120,00 €	50,00 €			
Macéo	350,00 €	360,00 €			
Adhésion Clermont-Ferrand – Massif Central 2028	2 500,00 €	2 500,00 €			
<b>A reporter sur 2022</b>		<b>53 204,36 €</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>369 987,95 €</b>	<b>369 987,95 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>369 987,95 €</b>	<b>369 687,95 €</b>

## 6 ELEMENTS DE CADRAGE DU BUDGET 2022

Il est proposé la répartition des dépenses suivante pour 2022 :

Estimation des principaux postes de dépenses :

### 6.1 Etudes : 60 000 €

- Participation 2022 au financement du schéma directeur de l'étoile ferroviaire clermontoise (défi Mobilité) : 50 000 €
- Coordination et structuration du réseau des maisons de site de l'Allier : 10 000 €

### 6.2 Charges courantes : 4 106 12 €

- Communication : 2 000 €
- Réception, maintenance, divers : 2 106,12 €

### 6.3 Charges de personnel : 15 940,00 €

- Service Assemblée de Clermont Auvergne Métropole : 3 940 €
- Mutualisation de moyens entre RLV et le syndicat (rattrapage 2021 + 2022) : 12 000 €

### 6.4 Contributions partenariales : 282 550,00 €

- Agence d'urbanisme / animation : 80 000 €
- Agence d'urbanisme / programme partenarial : 200 000 €
- Adhésions diverses : 2 550 €

**BESOINS PREVISIONNELS 2022 : 362 596,12 €**

### 6.5 Estimation des recettes :

Depuis la création du syndicat en octobre 2013, le taux de cotisation globale était de 0,50 € par habitant. Au regard de l'année 2017 considérée comme une année de transition (fusion des EPCI), il avait été proposé au projet de budget 2017 de réduire la cotisation globale à 0,30 € par habitant. Puis, de 2018 à 2020, la cotisation a été relevé à 0,40 € par habitant appliquée. Le budget 2021 fixait une cotisation moyenne des membres à 0,45 € par habitant. Il est proposé aux délégués de maintenir la cotisation globale à 0,45 € pour l'année 2022.

Accusé de réception en préfecture  
063-200070753-20221004-DELI20221004312-DE  
Date de réception préfecture : 14/10/2022

- **Cotisations des membres : 309 391,76 €**
- **Report 2021 : 53 204,36 €**

**RECETTES PREVISIONNELLES : 362 596,12 €**

Accusé de réception en préfecture  
063-200070753-20221004-DELI20221004312-DE  
Date de réception préfecture : 14/10/2022

## BUDGET 2022 PREVISIONNEL

Dépenses	Prev	Réalisé	Recettes	Prev	Réalisé
	€TTC	€TTC		€TTC	€TTC
<b>Etudes 2022</b>	<b>60 000,00 €</b>		<b>Report 2021</b>	<b>53 204,36 €</b>	
Défi mobilité : Etoile ferroviaire clermontoise	50 000,00 €		<b>TOTAL Cotisations membres</b>	<b>309 391,76 €</b>	
Défi Allier : Réseau des Maisons de site de l'Allier	10 000,00 €		Clermont Auvergne Métropole	127 481,07 €	
<b>Charges courantes</b>	<b>4 106,12 €</b>		CA Vichy Communauté	38 902,62 €	
Communication	2 000,00 €		CA Riom Limagne et Volcans	31 425,17 €	
Réception / Maintenance / Divers	2 106,12 €		CA Agglo Pays d'Issoire	24 996,67 €	
<b>Charges de personnel</b>	<b>15 940,00 €</b>		CC Mond'Auverne	21 228,14 €	
Clermont Auvergne Métropole	3 940,00 €		CC Thiers Dore et Montagne	16 492,32 €	
Riom Limagne Volcans 2021 + 2022	12 000,00 €		CC Billom Co	13 878,72 €	
<b>Contributions partenariales</b>	<b>282 550,00 €</b>		CC Plaine Limagne	12 796,70 €	
Animation et administration du Pôle par l'Agence	80 000,00 €		CC Entre Dore et Allier	8 357,65 €	
Programme partenarial 2022	200 000,00 €		CC Brioude Sud Auvergne	7 912,60 €	
Adhésion Objectifs Capitales	50,00 €		CC Lapalisse	5 919,10 €	
Adhésion Clermont-Ferrand – Massif Central 2028	2 500,00 €		CCI 63	1,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>362 596,12 €</b>	<b>- €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>362 596,12 €</b>	

# PÔLE MÉTROPOLITAIN Clermont Vichy Auvergne

Agglo Pays d'Issoire - Billom Communauté - Brioude Sud Auvergne  
Clermont Auvergne Métropole - Entre Dore et Allier - Mond'Auverne Communauté  
Pays de Lapalisse - Plaine Limagne - Riom Limagne et Volcans  
Thiers Dore et Montagne - Vichy Communauté - CCI du Puy-de-Dôme

Simulations cotisations 2022								
Populations légales 2022 (données 2019)								
EPCI	Pop Totale 2019	Poids Pop	Nb délégués	Poids délégués	Pop €	Délégués €	Total €	Poids/hab
Clermont Auvergne Métropole	302 146	43,95%	15	38,46%	67 982,85 €	59 498 €	127 481,07 €	0,42
CA Vichy Communauté	84 755	12,33%	5	12,82%	19 069,88 €	19 833 €	38 902,62 €	0,46
CA Riom Limagne et Volcans	69 151	10,06%	4	10,26%	15 558,98 €	15 866 €	31 425,17 €	0,45
CA Agglo Pays d'Issoire	58 209	8,47%	3	7,69%	13 097,03 €	11 900 €	24 996,67 €	0,43
CC Thiers Dore et Montagne	38 041	5,53%	2	5,13%	8 559,23 €	7 933 €	16 492,32 €	0,43
CC Plaine Limagne	21 616	3,14%	2	5,13%	4 863,60 €	7 933 €	12 796,70 €	0,59
CC Billom Co	26 425	3,84%	2	5,13%	5 945,63 €	7 933 €	13 878,72 €	0,53
CC Mond'Auverne	41 460	6,03%	3	7,69%	9 328,50 €	11 900 €	21 228,14 €	0,51
Entre Dore et Allier	19 516	2,84%	1	2,56%	4 391,10 €	3 967 €	8 357,65 €	0,43
Brioude Sud Auvergne	17 538	2,55%	1	2,56%	3 946,05 €	3 967 €	7 912,60 €	0,45
Pays de Lapalisse	8 678	1,26%	1	2,56%	1 952,55 €	3 967 €	5 919,10 €	0,68
<b>Total des cotisations EPCI</b>	<b>687 535</b>	<b>1</b>	<b>39</b>	<b>1</b>	<b>154 695,38 €</b>	<b>154 695 €</b>	<b>309 390,75 €</b>	<b>0,45</b>
CCI Auvergne			1		1,00 €		1,00 €	
<b>TOTAL DES COTISATIONS MEMBRES</b>			<b>40</b>	<b>100,00%</b>	<b>154 696 €</b>		<b>309 391,75 €</b>	

**Le Président propose au Conseil de débattre sur ces propositions d'orientations.**

Accusé de réception en préfecture  
063-200070753-20221004-DELI20221004312-DE  
Date de réception préfecture : 14/10/2022



## ANNEXES

### Instances 2021

ASSEMBLÉE PÔLE MÉTROPOLITAIN CLERMONT VICHY AUVERGNE			
Président	BONNICHON	Frédéric	Riom Limagne et Volcans
1er Vice-président	ADENOT	Dominique	Clermont Auvergne Métropole
2ème Vice-président	AGUILERA	Frédéric	Vichy Communauté
3ème Vice-président	BARRAUD	Bertrand	Agglo Pays d'Issoire
4ème Vice-président	BERNARD	Tony	Thiers Dore et Montagne
Membre du bureau	CHARLAT	Jean-Michel	Billom Communauté
Membre du bureau	VACHELARD	Jean-Luc	Brioude Sud Auvergne
Membre du bureau	PEYNON	Daniel	Entre Dore et Allier
Membre du bureau	PAULET	Gilles	Mond'Arverne
Membre du bureau	DE CHABANNES	Jacques	Pays de Lapalisse
Membre du bureau	RAYNAUD	Claude	Plaine Limagne
Conseillère Pôle Métropolitain	DUBESSY	Florence	Agglo Pays d'Issoire
Conseiller Pôle Métropolitain	MEALLET	Roger-Jean	Agglo Pays d'Issoire
Conseiller Pôle Métropolitain	GUILLAUME	Gérard	Billom Communauté
Conseiller Pôle Métropolitain	GUILLON	Jean-Claude	Chambre de Commerce et d'Industrie
Conseiller Pôle Métropolitain	BIANCHI	Olivier	Clermont Auvergne Métropole
Conseiller Pôle Métropolitain	BONNET	Nicolas	Clermont Auvergne Métropole
Conseiller Pôle Métropolitain	BRENAS	Jean-Pierre	Clermont Auvergne Métropole
Conseillère Pôle Métropolitain	BRIEU	Claire	Clermont Auvergne Métropole
Conseillère Pôle Métropolitain	CANALES	Marion	Clermont Auvergne Métropole
Conseiller Pôle Métropolitain	CASILDAS	Sylvain	Clermont Auvergne Métropole
Conseiller Pôle Métropolitain	CERVANTES	Jean-Christophe	Clermont Auvergne Métropole
Conseiller Pôle Métropolitain	DUBREUIL	Charles-André	Clermont Auvergne Métropole
Conseillère Pôle Métropolitain	GALLIOT	Blandine	Clermont Auvergne Métropole
Conseiller Pôle Métropolitain	GISCARD-D'ESTAING	Louis	Clermont Auvergne Métropole
Conseiller Pôle Métropolitain	GISSELBRECHT	Henri	Clermont Auvergne Métropole
Conseiller Pôle Métropolitain	PICHOT	Serge	Clermont Auvergne Métropole
Conseiller Pôle Métropolitain	RAGE	François	Clermont Auvergne Métropole
Conseillère Pôle Métropolitain	VIGNAL	Odile	Clermont Auvergne Métropole
Conseiller Pôle Métropolitain	BRUN	Eric	Mond'Arverne
Conseiller Pôle Métropolitain	PIGOT	Pascal	Mond'Arverne
Conseiller Pôle Métropolitain	CARRIAS	Marc	Plaine Limagne
Conseiller Pôle Métropolitain	DERSIGNY	Eric	Riom Limagne et Volcans
Conseiller Pôle Métropolitain	MELIS	Christian	Riom Limagne et Volcans
Conseiller Pôle Métropolitain	REGNOUX	Marc	Riom Limagne et Volcans
Conseiller Pôle Métropolitain	RODIER	Stéphane	Thiers Dore et Montagne
Conseiller Pôle Métropolitain	BRAT	Jean-Claude	Vichy Communauté
Conseiller Pôle Métropolitain	LALOY	Jean-Sébastien	Vichy Communauté
Conseiller Pôle Métropolitain	LOPEZ	Romain	Vichy Communauté
Conseiller Pôle Métropolitain	SENNEPIN	François	Vichy Communauté

Accusé de réception en préfecture  
063-200070753-20221004-DELI20221004312-DE  
Date de réception préfecture : 14/10/2022

## **DATES DES REUNIONS 2021**

### **Conseils du Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne**

**25 mars 2021 : 21 élus présents – 34 votes exprimés**

#### **Ordre du jour - Séance 1**

1. Validation du compte-rendu du Conseil du Pôle Métropolitain du 20 octobre 2020
2. Défi Économie - industrie du futur et foncier industriel
3. Défi Mobilité
4. Défi Allier
5. Débat d'orientation budgétaire

#### **Ordre du jour - Séance 2**

1. Compte administratif 2020
2. Affectation des résultats 2020
3. Compte de gestion 2020
4. Budget primitif 2021
5. Convention 2021 entre l'Agence d'urbanisme et de développement Clermont Métropole et le Pôle
6. Adhésion MACEO
7. Adhésion Objectif Capitales
8. Adhésion à l'association Clermont Massif-Central 2028 - Capitale européenne de la Culture

**12 juillet 2021 : 25 élus présents – 30 votes exprimés**

#### **Ordre du jour**

1. Validation du compte-rendu du Conseil du Pôle Métropolitain du 25 mars 2021
2. Défi économie - industrie du futur : Point d'avancement et retour de la réunion de lancement du 8 juillet 2021
3. Défi mobilité : Le Service Express métropolitain, est-ce une opportunité pour les mobilités interurbaines du territoire
4. Défi Allier - Point d'information

## 5 janvier 2022 <sup>2</sup>: 30 élus présents – 32 votes exprimés

### Ordre du jour

1. Validation du compte-rendu du Conseil du Pôle Métropolitain du 12 juillet 2021
2. Défi mobilité : Lancement d'un programme d'études pour un schéma directeur de l'étoile ferroviaire clermontoise
3. Défi Allier : présentation des résultats des enquêtes sur la Via Allier et la baignade, et poursuite du travail autour du réseau des maisons de l'Allier
4. Défi économie : point d'étape suite au lancement de l'étude sur l'industrie du futur
5. Point divers :
  - Communication : point sur la refonte du site internet du Pôle métropolitain.
  - Concours « Graines de boss »
  - Autres

## Réunions de Bureaux

### 20 janvier 2021 : 10 élus présents

#### Ordre du jour

1. Introduction : rôle et vocation du Pôle Métropolitain
2. Piste d'actions 2021 : Défi Allier, Mobilités, Foncier industriel, autre sujet ?
3. Budget :
4. Bilan provisoire 2020
5. Budget prévisionnel 2021
6. Points d'informations :
  - Défi Économique numérique : « Portrait inspirants » et évènement
  - Défi Mobilités
  - Site internet du Pôle
7. Points divers

### 17 mars 2021 – Bureau supplémentaire – 12 élus présents

#### Ordre du jour :

1. Défi mobilité : feuille de route 2021
2. Défi économie - foncier industriel : feuille de route 2021
3. Point budgétaire : budget prévisionnel 2021

<sup>2</sup> Report de date en 2022 lié à la situation sanitaire.

## 12 mai 2021 – 12 élus présents

### Ordre du jour :

1. Défi Allier : présentation des résultats et perspectives
2. Actualités mobilités internes du territoire du Pôle métropolitain

## 1<sup>er</sup> décembre 2021 – 11 élus présents + 1 technicien de la CCI représentant l'élu non désigné à ce jour

### Ordre du jour :

1. Validation du compte-rendu de la réunion de bureau du 12 mai 2021
2. Défi économie : point d'étape suite au lancement de l'étude sur l'industrie du futur
3. Défi Mobilité : principes de lancement d'une étude sur la croix ferroviaire clermontoise (attendus, périmètre, pilotage et coûts) et positionnement du Pôle
4. Défi Allier : présentation des résultats des enquêtes sur la baignade et la Via Allier et poursuite du travail autour du réseau des maisons de l'Allier
5. Communication : Point sur la refonte du site internet du Pôle métropolitain

## Comités techniques

## 14 Janvier 2021 – 8 techniciens présents

### Ordre du jour

1. Défi Allier :
  - Actualités : synthèse des études, travail sur la baignade
  - Pistes de travail 2021 : rencontre avec les territoires
2. Économie numérique :
  - Publication « Portraits inspirants »
3. Mobilités :
  - Synthèse des études « SYSTRA » et « Utiliser la voiture autrement »
  - Information loi LOM
4. Communication :
  - PDF interactif et site internet
  - Pistes d'actions 2021
5. Préparation Budget 2021
6. Points divers.